

---

Adresse de la société populaire de Plancy, qui félicite la Convention pour ses travaux et fait don de l'argenterie de son église et d'effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Plancy, qui félicite la Convention pour ses travaux et fait don de l'argenterie de son église et d'effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 449-450;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30990\\_t1\\_0449\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30990_t1_0449_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

# Séance du 24 Ventôse An II

(Vendredi 14 mars 1794)

## Présidence de RÜHL

Rühl, président, occupe le fauteuil.  
Un membre rend compte des lettres, adresses  
et pétitions suivantes :

### 1

Les citoyens Caresme, peintre, et Tassaert graveur, exposent que, le 13 de ce mois, ils ont offert à la Convention un dessin des derniers momens du martyr Chalier dans sa prison. Ce dessin étoit accompagné d'une pétition dont la Convention ordonna la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité d'instruction publique.

Le dessin y est parvenu, mais la pétition se trouve égarée: ils en envoient le duplicata, et demandent qu'elle soit remise au comité désigné le plutôt possible.

Renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Paris, 24 vent. II] (2).

« Représentans du peuple,

Nous offrîmes à la Convention le 13 du courant un dessin des derniers momens du martyr Chalier dans sa prison. Ce dessin étoit accompagné d'une pétition que l'assemblée entendit avec intérêt. Elle décréta la mention honorable de notre offre et renvoya le tout au comité d'instruction publique. Nous nous y sommes depuis transporté, le dessin y étoit et les membres composant le dit comité nous dirent qu'ils attendoient notre pétition. D'après toutes les recherches faites au comité des procès-verbaux et ailleurs il appert que notre pétition s'est trouvée égarée. Nous vous en envoyons le duplicata en vous priant, citoyens représentans de le faire parvenir le plutôt possible au Comité d'Instruction publique que vous avez déjà chargé par un décret de faire un rapport sur notre demande.

Nous sommes avec respect, vos concitoyens. »

CARESME, TASSAERT.

### 2

La société populaire de Vierzon, département du Cher, somme la Convention de rester à son poste jusqu'à la paix. « La paix, dit-elle : oui, représentans, nous la désirons; mais quand nous pourrons l'espérer durable; quand nous aurons prouvé à l'univers que nous sommes maîtres de la lui accorder, et faits pour lui donner l'exemple; quand nous aurons contraint les peuples aveuglés à chasser leurs tyrans, ou du moins les tyrans à fléchir devant la majesté d'un peuple libre; quand enfin la révolution sera entièrement consolidée dans l'intérieur, le fanatisme abattu, la raison triomphante, l'égalité profondément connue et sincèrement chérie : jusquelà, point de paix, point de trêve. Il vaut mieux s'ensevelir sous la liberté, que de s'avilir. Nous préférons une guerre à outrance, et toutes les privations qu'elle entraîne, à une paix flétrissante, la mort à l'esclavage

Elle envoie, pour les défenseurs de la patrie, 180 chemises, 258 paires de bas, un habit, une paire de guêtres, 3 paires de souliers, deux draps, quatre aunes de toile; et, pour les hôpitaux, du linge et 35 livres de charpie.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

### 3

La société populaire de Plancy félicite la Convention sur le grand caractère qu'elle a constamment développé, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les monstres, qui dévorent les peuples, soient détruits. Elle fait passer l'argenterie de son église, montant à 20 marcs 2 onces 3 gros; plus, 71 livres de cuivre. Elle annonce que cette commune a donné, pour les défenseurs de la patrie, 21 paires de souliers, 41 paires de bas, 50 chemises, 15 draps, 4 couvertures de laine, et des cravates.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIII, 300-301. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); C. Eg., n<sup>o</sup> 574; M.U., XXXVII, 395 (Iverson au lieu de Vierzon).

(2) P.V., XXXIII, 301. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 28 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1197.

(1) P.V., XXXIII, 300.

(2) F<sup>17</sup> A 1009<sup>B</sup>, pl. 4. p. 2174.

[Plancy, s. d.] (1).

« Citoyens représentans,

La Société popul<sup>re</sup> et républicaine de Plancy, voyant avec admiration le grand œuvre de la liberté parvenir à sa perfection par la sagesse et l'énergie des mesures que vous avez su déployer dans toutes occasions où le salut du peuple étoit en danger, vous félicite et applaudit au grand caractère que vous avez toujours montré et qui est digne du peuple qui vous a donné sa confiance.

Continuez, Citoyens représentans, à la mériter et que comme un autre Hercule vos travaux ne cessent que quand tous les monstres qui dévorent les peuples seront détruits, que notre régénération soit parfaite. Hâtez-vous donc, Citoyens représentans d'envoyer dans les campagnes des Instituteurs de morale républicaine, pour enseigner la vérité et la raison et chasser l'imposture et le mensonge, la source de tous nos maux. C'est en vain que Pitt et Cobourg à l'aide de l'intrigue et des bayonnettes veulent soutenir les trônes chancelans des brigands couronnés. L'instruction est l'arme qui bientôt les renversera.

Notre temple dédié à la vérité et à la raison étoit encore souillé par la présence de ces monumens qu'avoit élevé l'orgueil de ces hommes qui croyoient acquérir une nouvelle existence en conservant les restes que la vie avoit abandonnés. Nous vous envoyons, Citoyens représentans, cinq cents livres de plomb qui contenoient ces restes impurs pour en faire un meilleur usage et puisse les tombeaux des pères y faire descendre les fils qui sont armés contre notre sainte liberté. Nous nous occupons sans cesse, Citoyens représentans, à fortifier l'esprit public contre les attaques du fanatisme qui dans les convulsions de son agonie voudroit encore allumer ses torches et déchirer le sein de la patrie.

Nous vous faisons passer, en outre, toute l'argenterie qui servoit à notre ci-devant culte : qui monte à 20 marcs 2 onces 3 gros et 71 livres pesant de cuivre.

Tous les citoyens de cette commune qui n'ont pu partager les dangers de la guerre et qui ont appris l'état déplorable où se trouvoient nos frères d'armes qui manquoient des choses les plus nécessaires pour se garantir du froid dans une saison aussi rigoureuse ont fait don de 21 paires de souliers, 41 paires de bas, 50 chemises, 15 draps, 4 couvertures de laine et des cravattes.

Voilà, Citoyens représentans, ce que fait une commune pauvre et dont la misère est augmentée par la chute de son commerce, mais pour la liberté, les sacrifices ne lui coûtent rien. A peine les despotes coalisés avoient-ils levé l'étendard de la tyrannie contre notre chère liberté, que toute notre jeunesse a volé à la frontière pour en défendre l'entrée à ces hordes de brigands et d'esclave. Plusieurs ont déjà versé leur sang pour assurer le triomphe d'une si juste cause. Nous, fidelles à nos serments, nous sommes prêts à les imiter et puisse le sacrifice de notre vie affermir notre liberté et faire le bonheur du monde. Voilà les vœux

(1) F<sup>17</sup> 1010<sup>B</sup>, pl. 2, p. 2776.

sincères de la Société populaire et de tous les citoyens de Plancy. »

PÉDET (présid.), SIMART (secrét.),  
BOUTTIGNY (secrét.).

#### 4

Les administrateurs du district de Montagne-sur-Aisne, et la société populaire de cette commune, envoient l'état des offrandes patriotiques faites par les sans-culottes du district; elles consistent en 1 683 chemises, 95 draps, 17 douzaines de serviettes, 33 nappes, 14 paires de souliers, 22 paires de bas, une tente complète, 44 taves d'oreillers, environ 20 livres de laine en nature, un boulet de 4 et un de 3, un petit sac contenant environ cinq livres, et trois tonneaux de charpie.

Les dépouilles des églises ont produit 971 marcs d'argent, 137 marcs de galons et étoffes d'or et d'argent, 50 138 livres de fer, 57 360 livres de métal de cloches, et 5 735 livres de cuivre, plomb et étain.

« Les offrandes patriotiques, disent-ils, n'ont point encore de destination; les différens métaux ont été transportés dans les lieux de leurs manufactures respectives. Nous ne vous félicitons pas sur vos glorieux travaux, vous avez fait votre devoir; vous n'avez pas besoin d'éloges, notre reconnaissance vous suffit. Nous ne vous invitons pas de rester à votre poste; le moment où vous aurez cessé de mériter la confiance, sera celui où vous devrez le quitter. Comptez sur notre énergie; dans tous les dangers de la patrie, vous trouverez en nous vos frères, vos semblables, des sans-culottes, des montagnards ».

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

#### 5

Le citoyen Bidault, chargé de la correspondance de la société populaire des sans-culottes nouvellement formée à Loyes, département de l'Ain, annonce que cette commune est dans les bons principes; qu'elle a fait plusieurs dons patriotiques pour les défenseurs de la république, lesquels ont été envoyés au district de Montluel; elle a aussi envoyé au district cinq cloches, 21 marcs d'argenterie, provenant de son église; les linges et les étoffes d'or, d'argent et de soye, servant ci-devant au culte. Enfin elle félicite la Convention sur ses pénibles et honorables travaux, et l'invite à ne quitter les rênes du gouvernement républicain, que quand tous les tyrans coalisés et traîtres seront exterminés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIII, 301-302. B<sup>4n</sup>, 28 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Ann. patr., p. 1951; C. Eg., n° 574, p. 587; J. Sablier, n° 1197; M.U., XXXVII, 394.

(2) P.V., XXXIII, 302. B<sup>4n</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 28 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).